



L'année 2014 de la SSA

RAPPORT ANNUEL



Spectaculaire Solidaire Anniversaire

Spectaculaire. Le 29^e exercice de la Société Suisse des Auteurs se trouve être le meilleur de son histoire. Que doit-on en penser? Qu'avant tout, ce résultat confirme l'excellente santé de l'exploitation des œuvres audiovisuelles et scéniques que leurs auteurs nous ont confiés pour gérer leurs droits. Sur les scènes ou à la télévision – et même déjà un peu sur Internet –, notre répertoire est en constante expansion. C'est un fait: notre société poursuit non seulement sa mission de perception et de répartition avec succès, mais son encaissement épouse les contours des changements que nous constatons tous dans notre consommation de biens culturels: progression du digital, baisse du support physique et hausse du spectacle vivant. Des résultats... spectaculaires.

Solidaire. Il faut remonter à 1989 pour trouver un taux de frais moyen plus bas que celui de l'année 2014. Mais peut-on vraiment comparer la petite structure de l'époque avec celle d'aujourd'hui? En réalité, il faut comprendre cet excellent taux de frais moyen comme une condition économique du devoir de solidarité de notre coopérative. La SSA se montre attentive à tous les maillons de la chaîne des auteurs qu'elle représente et peut traiter un grand nombre d'exploitations de manière individualisée et remplir ainsi sa mission de manière... solidaire.

Anniversaire. Ils n'étaient qu'une poignée ce 30 novembre 1985, lorsqu'ils créèrent la SSA à partir de la section suisse de la SACD. Nous sommes près de 3'000 membres trente ans plus tard. Il fallait marquer le coup pour ces noces de perle. C'est ensemble - le vendredi 19 juin 2015 au Théâtre de Vidy-Lausanne - que nous fêterons cet... anniversaire.

Denis RABAGLIA,
Président du Conseil d'administration

En hausse de 1.47%, les encaissements ont atteint le chiffre record de Fr. 21'333'430.–.

Les charges ont de nouveau légèrement diminué (-1.97%), ce qui a permis d'abaisser pour la troisième fois consécutive le taux moyen des commissions. En 2014, il est de 14.29%, soit 0.52 point plus bas qu'en 2013.

La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés-sœurs.

Les perceptions de droits de représentation scénique se maintiennent au niveau très élevé atteint l'an passé. La part des créations de nos propres sociétaires est particulièrement positive et témoigne de l'excellent positionnement de la SSA dans un marché dynamique et compétitif. Dans le domaine de la gestion collective obligatoire, les indicateurs sont également positifs. La mise en œuvre des perceptions de copie privée sur les tablettes tactiles met fin à la dégression discontinue de ce type de redevances au cours des dernières années.

Les sociétés de gestion suisses se sont mobilisées contre une initiative parlementaire demandant la suppression de la redevance pour copie privée, initiative qui a été refusée par le Parlement. Ces succès réjouissants ne doivent pas faire oublier la pression presque sournoise qu'exercent les nouvelles technologies sur la valeur marchande des œuvres artistiques et leur financement, ce qui ne manque pas d'affecter les revenus des auteurs. Les pourparlers en vue de la révision de la Loi suisse sur le droit d'auteur se sont poursuivis en 2014. La mise en consultation d'une révision est attendue pour 2015. Créateurs et producteurs s'allient pour obtenir un dispositif efficace de lutte contre la piraterie. L'amélioration des modes de rémunération des auteurs sera l'enjeu majeur pour la SSA.

La SSA a multiplié ses canaux de communication. Depuis avril 2014, elle diffuse tous les trois mois sa nouvelle Info-lettre à plus de 5'000 adresses de courriel. Adaptée à la lecture nomade, elle a rencontré un très bon succès tant en français qu'en allemand. Ouverte le 31 juillet, la page Facebook multilingue de la SSA comptait quant à elle plus de 800 amis cinq mois plus tard.

Sur le plan politique de l'UE, les pressions sur le droit d'auteur et les sociétés de gestion se font toujours plus fortes et protéiformes. Une étude réalisée sur le plan international démontre l'importance de l'industrie culturelle et sa contribution à l'économie. Une autre met en évidence la part modeste revenant aux artistes sur les profits globaux gigantesques réalisés par les industries de l'électronique grand public et des NTIC grâce à l'attrait des œuvres artistiques. Les voix sont toujours plus nombreuses pour dénoncer cette situation déséquilibrée.

SOMMAIRE

1 Perception des droits	page 4	4 Répartition des droits	page 8	8 Organisation	page 18
Rémunération copie privée	6	5 Relations extérieures	10	9 Rapport de l'organe de révision	21
2 Utilisation des droits	7	6 Membres	12	10 Bilan & Comptes	23
3 Flux financier	7	7 Les fonds	13	Crédits / impressum	32

1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2013 <i>en francs</i>	2014 <i>en francs</i>	Encaissement total en %	Ecart en %
Droits de gestion collective obligatoire					
autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	2'829'265.70	2'950'772.56		
	retransmission (TC 2)	60'500.62	57'003.56		
	réception publique (TC 3)	523'431.28	516'657.53		
	copie privée (TC 4)	186'847.40	230'897.95		
	location (TC 5)	2'470.18	1'063.35		
	location (TC 6)	11'530.01	10'833.58		
	utilisation scolaire (TC 7)	45'720.91	47'183.41		
	utilisation entreprise (TC 9)	140'708.45	137'872.25		
	copie privée (TC 12)	258'444.24	367'941.88		
		4'058'918.79	4'320'226.07	20.25 %	6.44 %
Droits de gestion collective obligatoire par délégation					
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	2'950'901.64	3'227'501.08		
	TC 4 à 6 et 12	1'145'373.27	1'037'779.02		
	TC 7 et 9	181'912.96	185'078.38		
		4'278'187.87	4'450'358.48	20.86 %	4.02 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	150'207.74	164'462.37		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	163'327.88	163'137.54		
		313'535.62	327'599.91	1.54 %	4.49 %
droits provenant du câble étranger		50'103.26	36'705.93	0.17 %	-26.74 %
		4'641'826.75	4'814'664.32		3.72 %
Droits de gestion collective volontaire					
droits de reproduction	droits d'émission SRG SSR	6'588'319.20	6'743'176.15		
	radios et TV locales/privées	55'530.05	34'031.25		
	divers (sociétés-sœurs)	12'854.30	23'998.75		
		6'656'703.55	6'801'206.15	31.88 %	2.17 %
video on demand / Internet		21'797.35	13'068.19		
		43'478.94	24'307.95		
		65'276.29	37'376.14	0.18 %	0.00 %
		6'721'979.84	6'838'582.29		1.73 %
Droits de gestion individuelle					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	4'231'501.41	4'159'267.28		
	théâtre amateur	304'851.59	369'324.61		
		4'536'353.00	4'528'591.89	21.23 %	-0.17 %
gestion contrats individuels et divers		55'822.54	5'395.08	0.03 %	-90.34 %
		4'592'175.54	4'533'986.97		-1.27 %
Droits provenant de l'étranger		1'009'212.05	825'971.04	3.87 %	-18.16 %
TOTAUX		21'024'112.97	21'333'430.69	100 %	1.47 %

Commentaires

La perception des droits a atteint la somme record de Fr. 21'333'430.69, progressant de 1.47% par rapport à 2013. Si les droits de représentation scénique égalisent le niveau record atteint en 2013, les autres droits de gestion individuelle diminuent fortement, tout comme les droits en provenance de l'étranger. Les autres catégories de droits ont progressé.

1.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. La présente rubrique concerne de tels droits que la SSA perçoit et répartit en vertu de l'autorisation de gestion qui lui a été accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

Ces droits ont connu une progression significative (+6.44%). Elle provient principalement de la croissance des tarifs communs 1 (retransmission de programmes radio/TV par câble et ADSL) et surtout du tarif commun 12 (set-top-boxes avec mémoire et services d'enregistrement virtuel privés). Après cinq années consécutives d'érosion, il est réjouissant de constater que la copie privée a progressé, en raison de la perception sur les tablettes tactiles.

1.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Cette rubrique concerne les droits de gestion collective obligatoire perçus en Suisse, dont la répartition par la SSA ne résulte pas directement de l'autorisation de gestion de l'IPI.

Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus en exécution de la convention qui nous lie à SUISSIMAGE depuis 1998. Les variations par rapport aux perceptions précédentes s'expliquent, d'une part, par les mêmes évolutions des tarifs communs que celles exposées ci-dessus pour le répertoire dramatique et, d'autre part, par des versements compensatoires variables en fonction de l'utilisation effective des œuvres audiovisuelles en langue originale française. En 2014, ces droits ont augmenté de +4.02%.

1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

DROITS D'ÉMISSION

SRG SSR

Après un fléchissement en 2013, ces recettes sont à nouveau en augmentation de 2.17% en comparaison annuelle. Elle a été réalisée en télévision, les utilisations en radio continuant leur chute amorcée depuis longtemps. La perception 2014 se situe dans la moyenne des trois derniers exercices. Pour la télévision, ce poste comprend les utilisations d'accompagnement du programme de l'exercice passé en revue, c'est-à-dire la mise à disposition des œuvres pour une durée limitée sur le site Internet (télévision de rattrapage et vidéo à la demande gratuite). La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA.

Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement dans le domaine des télévisions privées, ce qui explique

en grande partie la forte variation des encaissements dans ce domaine, tout comme le volume des utilisations. Pour la télévision, les accords sont basés sur le modèle négocié avec l'association faitière TELESUISSE. La SSA représente également deux sociétés-sœurs suisses dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière. Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris conclue en 2000 et ne comprend que les diffuseurs suisses romands.

VIDÉO À LA DEMANDE/INTERNET

Ce poste, qui comprend notamment les recettes de vidéo à la demande (tant « à l'acte » que par abonnement, en télévision de rattrapage ou non), reste modeste. Mais pour les diffuseurs, ces utilisations sont de plus en plus souvent englobées dans les forfaits couvrant principalement les droits d'émission, ce qui explique la diminution de ce poste dans le tableau des encaissements, également influencé par quelques décalages de facturation.

1.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation scénique

Avec une très légère diminution de 0.17%, il faut considérer que la perception s'est maintenue au niveau record atteint en 2013 après deux progressions consécutives supérieures à 10%. Ce chiffre record témoigne de la popularité du spectacle vivant en Suisse romande et de l'attractivité du répertoire géré par la SSA. La SSA gère annuellement les droits relatifs à quelque 10'000 représentations. L'augmentation de la perception entraîne un accroissement des dossiers à traiter. Cette progression inexorable n'a pas ralenti (par rapport à 2013, +8.15% de dossiers traités et ayant abouti à une répartition). Toutefois, grâce à la rationalisation et un recours plus intense à l'outil informatique, les ressources humaines consacrées à ce département n'ont pas dû être augmentées. Le 85% des perceptions provient de représentations en Suisse romande. La part des perceptions en Suisse allemande a progressé de 5%, atteignant 10% en 2014. Les perceptions en Suisse italienne restent stables, celles effectuées par la SSA directement dans d'autres pays a légèrement diminué (à l'exception des perceptions en Allemagne).

1.5 NOUVELLES FORMES D'EXPLOITATION

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 15 sociétés établies dans 14 pays différents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Russie. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur. Après un léger rebondissement en 2013, ces droits baissent malheureusement de nouveau (-18.16%). Les causes sont nombreuses, la situation économique dans l'UE apparaît comme la principale.

HAUTS ET BAS DE LA RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE

Partout en Europe, cette rémunération fait l'objet d'attaques de la part des industries de l'électronique grand public et des NTIC (nouvelles technologies d'information et de télécommunication). En Suisse, elle a marqué l'année par trois événements majeurs – et positifs pour les auteurs.

Refus d'une initiative PLR demandant l'abolition de la redevance

En 2013, une initiative parlementaire déposée par le Parti libéral-radical (PLR) demandait la suppression pure et simple de la redevance, sans compensation aucune. Cette abolition aurait non seulement eu de graves inconvénients pour les consommateurs mais également causé un préjudice financier massif aux créateurs culturels. Près de 3200 artistes, plus de 70 associations ainsi que les sociétés de gestion se sont mobilisés contre ce projet. En avril 2014, l'initiative a littéralement été balayée par la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national, ce qui a amené le PLR à retirer sa proposition.

Dans la même discussion, la CER a accepté une motion initiée par le conseiller national fribourgeois Dominique de Buman (PDC). Celle-ci charge le Conseil fédéral d'élaborer des solutions susceptibles de succéder à l'actuelle redevance, sans impliquer de coûts pour les finances fédérales ni remettre en question le soutien financier aux milieux culturels.

La motion sera traitée dans le cadre plus large de la future révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur. Selon les sociétés d'auteurs, ces solutions « alternatives » ne devront pas conduire à des restrictions injustifiées de la redevance après le refus politique de sa suppression. Les sociétés de gestion participeront activement à l'optimisation du dispositif actuel.

La raison de ces attaques? La cupidité des fabricants

Les initiateurs estimaient qu'avec « l'évolution technologique, les appareils possèdent de plus en plus de capacités de stockage, taxant d'autant plus les individus ».

Affirmation fautive s'il en est: la redevance représente par exemple seulement 1% du prix d'un iPad qui peut contenir 12'800 morceaux de musique.

Mais la réalité est somme toute banale: les fabricants ne veulent pas voir leur confortable marge diminuer. Pour certains appareils d'Apple, cette marge se situe aux alentours de 50%.

Les consommateurs, eux, sont en réalité les grands bénéficiaires de la redevance. Les consommateurs perdraient donc tout autant que les auteurs si la redevance était abolie: sans cette contrepartie, les copies privées ne seraient plus tolérées en raison de plusieurs traités internationaux signés par la Suisse.

Fin du litige concernant les smartphones

Après de nombreuses années de tractations et de litige, les négociations pour l'application de la redevance sur les smartphones ont finalement abouti. Il aura fallu tout de même six ans après l'apparition des premiers iPhones sur le marché suisse. L'accord règle rétroactivement une grande partie du passé.

Mise en œuvre rapide de la perception sur les tablettes tactiles

C'est beaucoup plus rapidement que les sociétés de gestion de droits ont pu trouver un accord avec les fabricants et importateurs de tablettes tactiles. Ce tarif est entré en vigueur en juillet 2013. Il a généré suffisamment de recettes pour infléchir la courbe des perceptions en baisse depuis plusieurs années.

HISTORIQUE DE LA COPIE PRIVÉE

La loi investit l'auteur du droit exclusif de décider si et à quelles conditions ses œuvres peuvent être reproduites. Elle prévoit aussi de nombreuses limitations à ce principe – et institue des dédommagements en faveur des auteurs.

L'émergence des cassettes, il y a cinquante ans, a permis à tout un chacun de faire des copies d'œuvres. Suite aux pertes financières subies par les artistes, le législateur a admis qu'il fallait créer un mécanisme de compensation. Le consommateur bénéficie d'une exception aux droits exclusifs, il peut faire des copies pour son usage privé et pour des personnes étroitement liées. En contrepartie, les fabricants et les importateurs de supports vierges s'acquittent d'une redevance au bénéfice des auteurs. Les sociétés de gestion de droits d'auteur, agréées et surveillées par l'Etat, négocient les tarifs et répartissent cette rémunération dans un cadre réglementé.

Progressivement, la copie privée a gagné en importance pour les auteurs et les négociations avec les utilisateurs sont devenues plus ardues. Ces difficultés s'observent dans tous les pays européens, d'où la conclusion qu'il s'agit d'une attaque coordonnée de l'industrie de l'électronique grand public et des NTIC.

2 Utilisation des droits

(En francs)	2013	%	2014	%
Droits nets à répartir	16'324'714.64	77.65%	16'601'078.56	77.82%
Commissions	3'113'882.38	14.81%	3'049'037.21	14.29%
Attribution Fonds culturel	1'109'861.20	5.28%	1'178'320.40	5.52%
Attribution Fonds de prévoyance	475'654.75	2.26%	504'994.52	2.37%
Attribution Fonds de solidarité	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Encaissements totaux	21'024'112.97	100.00%	21'333'430.69	100.00%

2.1 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

(En francs)	2013		2014	
	Commissions	Comm./Enc.	Commissions	Comm./Enc.
Droits de gestion collective obligatoire et volontaire	2'291'466.58	15.80%	2'210'976.70	13.84%
Droits de gestion individuelle (représentation scénique et divers)	822'415.80	18.50%	838'060.51	18.51%
Droits provenant de l'étranger	-	0.00%	-	0.00%

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux moyen des commissions (couramment appelé « taux de frais ») pour cette année de 14.29% (14.81% en 2013). Cette diminution de 0.52 point est la conséquence conjuguée d'une augmentation des perceptions et d'une diminution des charges. Elle a été réalisée en dépit de la quasi-disparition des revenus financiers. Le taux de frais moyen a constamment diminué depuis trois ans. Dans l'histoire de la SSA, il faut remonter à 1989 pour trouver un taux inférieur.

3 Flux financier relatif à la gestion des droits

(En francs)	2013	2014
Droits perçus non encore répartis en début d'exercice	13'435'219.82	14'157'989.28
Droits encaissés durant l'exercice	21'024'112.97	21'333'430.69
Commissions	-3'113'882.38	-3'049'037.21
Attribution Fonds culturel	-1'109'861.20	-1'178'320.40
Attribution Fonds de prévoyance	-475'654.75	-504'994.52
Attribution Fonds de solidarité	-	-
Droits de représentation scénique facturés, mais pas encore encaissés	3'569.29	257'985.82
Droits payés aux membres de la société durant l'exercice	-3'934'084.64	-4'021'887.90
Droits payés aux sociétés-sœurs durant l'exercice (nationales ou internationales)	-11'590'629.17	-11'520'684.82
Bons de reprises de sociétés-sœurs (erreurs de versement), retenues IDA et d'impôt à la source	-81'082.14	-63'789.05
Bons de reprises SSA concernant répartitions années antérieures	288.10	0.00
Arrondis lors des transferts - différences de change	-6.62	-18.22
Droits perçus non encore répartis en fin d'exercice	14'157'989.28	15'410'673.67

4 Répartition des droits

Rubrique générale	Détail	2013 <i>en francs</i>	2014 <i>en francs</i>	Encaissement total en %	Ecart en %
Droits de gestion collective obligatoire					
autorisation répertoire dramatique	TC 1+2+3	2'308'008.38	2'464'216.63		
	TC 4+12	313'382.08	322'391.80		
	TC 5+6+7+9	137'821.64	134'270.82		
		2'759'212.10	2'920'879.25	18.72 %	5.86 %
Droits de gestion collective obligatoire par délégation					
audiovisuel francophone	TC 1 à 12	3'052'077.29	3'274'108.75	20.98 %	7.27 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	127'703.83	153'858.41		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	154'968.01	139'697.97		
		282'671.84	293'556.38	1.88 %	3.85 %
droits provenant du câble étranger		25'595.75	10'856.77	0.07 %	-57.58 %
		3'360'344.88	3'578'521.90		6.49 %
Droits de gestion collective volontaire					
	droits d'émission SRG SSR	4'750'735.91	4'580'427.61		
	radios et TV locales/privées	36'060.80	16'195.65		
	divers (sociétés-sœurs)	17'190.70	24'089.75		
		4'803'987.41	4'620'713.01	29.61 %	-3.82 %
droits de reproduction		10'210.50	20'596.36		
video on demand / Internet		18'283.80	10'731.33		
		28'494.30	31'327.69	0.20 %	9.94 %
		4'832'481.71	4'652'040.70		-3.73 %
Droits de gestion individuelle					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	3'408'607.01	3'327'412.44		
	théâtre amateur	243'879.39	295'458.96		
		3'652'486.40	3'622'871.40	23.21 %	-0.81 %
gestion contrats individuels et divers		52'736.65	5'125.29	0.03 %	-90.28 %
		3'705'223.05	3'627'996.69		-2.08 %
Droits provenant de l'étranger		948'534.21	826'923.23	5.30 %	-12.82 %
TOTAUX		15'605'795.95	15'606'361.77	100 %	

Commentaires

La répartition globale des droits est quasiment identique à l'an précédent. L'évolution diffère selon la catégorie de droits: augmentation des répartitions de droits soumis à la gestion collective obligatoire mais diminution des droits provenant de l'étranger, par exemple.

Les délais de répartition variables selon les catégories de droits et la baisse des droits étrangers expliquent l'apparente contradiction entre des perceptions qui augmentent et des frais qui baissent, mais des répartitions qui restent identiques. La SSA a versé des redevances à 1'133 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+7.49%). Le montant total versé s'est élevé à Fr. 4'021'887.90 (+2.23%).

Elle a versé des droits à 22 sociétés étrangères établies dans 14 pays (Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Russie). De plus, elle a réparti des droits à 3 sociétés-sœurs suisses.

La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés-sœurs. Elle n'a pas modifié ses règles générales de répartition en 2014. Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps :

- Droits d'émission SSR: 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger: à la fin du mois, à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois
- Droits de gestion collective obligatoire: au cours du second semestre de l'année suivante.

4.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2013 a été effectuée en fin d'exercice 2014, pour un total de Fr. 2'757'338.– (ce montant englobe le solde des droits 2007 qui était resté non réparti). Les tarifs minutaires versés pour les exploitations liées aux diffusions des chaînes suisses ont augmenté (légèrement plus pour la télévision que pour la radio).

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2011, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2007.

4.2 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec SUISIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2013, effectuée en décembre 2014, Fr. 3'159'626.– ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 31 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition (inchangé). Comme à son habitude, la coordination des travaux entre la SSA et SUISIMAGE s'est déroulée de manière très efficace. En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations 2011, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2007. En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'œuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD et la SCAM.

4.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

Droits d'émission

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les deux à trois mois après le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément. Versé au printemps 2014 pour les diffusions 2012, ce complément était de 11.76 % du tarif provisoire pour la télévision et de 14.3 % pour la radio. Pour cette même période,

la proportion de droits versés aux membres de la SSA est de 13.98 % pour la télévision et de 11.47 % pour la radio. Le tarif provisoire concernant les premières et deuxième chaînes de télévision avait été augmenté pour les diffusions 2010, incluant la rémunération au titre de la télévision de rattrapage. Ce même tarif provisoire a ensuite été maintenu jusqu'en 2014. Quelques droits restés en suspens pour des diffusions des années antérieures ont également été réglés.

Il y a une légère diminution des droits d'émission répartis pour la SSR (-3.58 %), qui découle principalement d'un complément de droits inférieur de moitié à 2013.

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent dans l'année qui suit les diffusions, sous la forme d'un seul versement. Nous notons une diminution causée par des retards administratifs qui échappent au contrôle de la SSA.

4.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation

Comme les perceptions, les droits répartis sont quasiment identiques par rapport à 2013 et se situent à des niveaux records. La proportion des droits versés aux membres de la SSA est de 40 % (+5 %), en progression tant dans le secteur amateur que professionnel. Fait remarquable, en théâtre professionnel, les auteurs membres de la SSA ont créé sept des dix œuvres générant les plus importantes sommes.

Par genre, ce sont les spectacles d'humour et le théâtre de texte (accompagné de musique ou non) qui génèrent le plus de recettes, suivis par les chorégraphies et les spectacles dramatico-musicaux.

4.5 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

571 membres de la SSA (38 de plus qu'en 2013) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et d'Allemagne représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 18 pays différents, soit 3 de moins qu'en 2013: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Russie, Slovaquie.

5 Relations extérieures

5.1 SOCIÉTÉS-SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun: tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Fruits de cette collaboration,

- le site www.swisscopyright.ch est régulièrement actualisé
- le programme de sensibilisation des adolescents «Respect copyright», toujours plus populaire, a permis en 2014 à 5'115 élèves fréquentant 34 établissements scolaires différents de bénéficier d'une représentation réunissant un animateur et un artiste
- collaboration avec l'association «La Lanterne Magique» pour l'introduction aux notions de propriété intellectuelle et d'auteur, de manière simple et adaptée au jeune public dans 74 villes suisses.

De plus, plusieurs groupes de travail spécifiques ont travaillé dans différents domaines, notamment ceux concernant la conformité aux régulations et celui des évolutions technologiques. Il s'agit partiellement de la mise en œuvre de la stratégie commune 2020 des sociétés de gestion suisses.

L'étroite collaboration entre la SSA et SUISSIMAGE s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières des directions, ainsi que des rencontres entre collaborateurs impliqués dans la gestion des droits. Les deux sociétés organisent en commun leur présence lors des festivals de Soleure et de Locarno. La collaboration s'étend également aux fonds culturels. Sur le plan international, la pratique de signature des contrats tripartites entre la SSA, SUISSIMAGE et les sociétés représentant le répertoire audiovisuel s'est poursuivie.

5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses, parmi lesquelles il convient de mentionner la publication juridique *SIC!*, Le Forum suisse pour le droit de la communication, *Cinébulletin*, *Culture EnJeu*, Cinésuisse (association faîtière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel), SAFE (association suisse de lutte contre le piratage), ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale); la

participation à d'autres organisations est mentionnée dans le chapitre consacré au Fonds culturel.

SUISSECULTURE a poursuivi son engagement en faveur des créateurs, notamment à l'égard des autorités et du monde politique. Elle a continué d'orchestrer les voix des artistes dans le cadre des travaux post-AGUR12 et s'est intensément occupée du message culturel 2016-2018.

Membre fondateur aux côtés de SUISSIMAGE et de Swissperform, la SSA a continué de suivre les travaux de l'association «ISAN Berne», créée en 2004 et ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro standardisé au plan international appelé «International Standard Audiovisual Number».

La SSA a perpétué et renforcé ses relations avec plusieurs associations professionnelles dans les domaines audiovisuel, scénique et littéraire.

5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Sur le plan national, les sociétés ont défendu avec succès la copie privée (page 6) et poursuivi leurs travaux en vue de la révision de la Loi sur le droit d'auteur. En toute logique, une telle révision partielle devrait être la prochaine étape dans le processus initié par le Conseil fédéral, en instituant le groupe de réflexion AGUR12 dont les conclusions ont été publiées fin décembre 2013.

La surveillance de la gestion des sociétés par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) a fait elle-même l'objet d'un examen par le Contrôle fédéral des finances. Le rapport globalement positif de cet organe aura néanmoins des conséquences onéreuses pour les sociétés de gestion à partir de 2015: les émoluments de l'IPI sont susceptibles d'augmenter et une analyse des coûts de gestion des sociétés, suggérée par le Contrôle fédéral des finances puis demandée par l'IPI, sera réalisée. Elle fera appel à des experts extérieurs dont les honoraires devront être supportés par les sociétés de gestion, en plus des ressources internes qu'elles devront consacrer pour que l'étude puisse être réalisée.

Une proposition parlementaire a été déposée pour l'introduction du droit de prêt en Suisse. Ce droit existe dans la plupart des pays européens et il fait même l'objet d'une directive de l'UE. La SSA s'est prononcée en faveur d'un tel droit et a rejoint l'alliance «Equilibre».

La SSA a pris position dans le cadre de la consultation fédérale concernant le Message culturel 2016-2019. Pour l'essentiel, elle a demandé l'instauration d'un prix suisse annuel distinguant un auteur dramatique, la réalisation d'un cadre légal pour assurer la diversité culturelle des contenus disponibles dans les offres de vidéo à la demande, ainsi que des mesures d'encouragement à la diffusion des œuvres du spectacle vivant tant sur le plan fédéral qu'international. Elle a également soutenu les requêtes des associations de théâtre et de danse, ainsi que celles de l'association faitière SUISSECULTURE.

5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs)

La CISAC regroupe 230 sociétés de droits d'auteur dans 120 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire ainsi que les arts graphiques et plastiques).

La SSA a participé à de nombreuses réunions et conférences :

- L'assemblée générale de la CISAC, à Londres
- La conférence du groupe « Writers & Directors Worldwide », le Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels de la CISAC, à Mexico, en la personne de son président du Conseil d'administration
- Le Comité européen de la CISAC, à Vienne, où la nouvelle directive européenne concernant les sociétés de perception et de répartition de droits a fait l'objet d'intenses débats
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV), qui s'est notamment penchée sur les meilleures pratiques en matière d'identification massive des œuvres, à Madrid
- Le nouveau comité « BTC » de la CISAC consacré aux technologies de la gestion des droits, à Madrid
- Aux Congrès & Journées d'études de l'ALAI (Association Littéraire et Artistique Internationale) à Bruxelles, où des juristes experts du monde entier ont échangé sur le thème « Le droit moral au XXI^e siècle – Le rôle changeant du droit moral à l'ère de l'information surabondante »
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel.

Le directeur de la SSA a été désigné comme suppléant au comité des systèmes de l'information (ISC) et à faire partie du nouveau Conseil consultatif restreint de sept sociétés du Comité régional européen de la CISAC. Il poursuit également ses activités au comité exécutif de la CTDLV.

5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

A nouveau, l'année a été chargée pour la SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), qui regroupe 25 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 120'000 scénaristes et réalisateurs européens de 18 pays. Elle a pour but de faire valoir les intérêts de ces auteurs auprès des instances de l'Union européenne. En son sein, les sociétés peuvent échanger sur la politique générale et les stratégies de communication. La SAA les met en œuvre sur le plan de la politique européenne. L'introduction paneuropéenne d'un droit à rémunération inaliénable au profit des auteurs d'œuvres audiovisuelles est sa principale revendication.

La SAA a travaillé de manière intense sur la proposition de directive sur la gestion collective des droits adoptée par la Commission européenne. Fin février, le Parlement européen a adopté à une large majorité le rapport de l'eurodéputée Françoise Castex (France) relatif à la rémunération pour copie privée qualifiée de « système vertueux à moderniser et à harmoniser ». En vue de l'élection des parlementaires européens et étant donné les perspectives de réforme du droit d'auteur sur un plan européen, la SAA a promu le manifeste « Replacer les auteurs au cœur de la culture et du droit d'auteur », élaboré et soutenu en commun par les associations faitières européennes des scénaristes (FSE) et réalisateurs (FERA).

La SAA a également appelé à la mobilisation au sujet d'une consultation publique européenne sur le droit d'auteur.

6 Membres

6.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2014, l'effectif des membres de la société est de 2'712 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 149 nouvelles adhésions et 13 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de M^{me} Martha Fraccaroli et de MM. Bernard Ducarroz, Paul Gerber et Raymond Zanone.

6.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 1'429 œuvres au répertoire de la SSA, soit 257 œuvres de plus (+21.9%), marquant ainsi un nouveau chiffre record.

6.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose de nombreuses prestations à ses membres, dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de secours et de solidarité
- Publication *Papier* (trois fois par an)
- *Infolettre* la newsletter trimestrielle (français/allemand), ainsi que la page Facebook (multilingue)
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- Carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- Usage gratuit de la salle multifonction « Michel Soutter » ainsi que de la salle de conférence
- Contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisuel Number) pour leurs œuvres audiovisuelles
- Service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres)
- Avances sur droits



7 Les fonds

7.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

Le « Bureau », organe du Conseil d'administration composé du président, du vice-président et du conseiller juridique, a pour charge d'examiner les demandes de soutiens financiers ponctuels à des membres momentanément dans le besoin.

En 2014, un don de Fr. 3'000.– a été accordé. Au 31 décembre, le montant des prêts remboursables au Fonds s'élève à Fr. 32'300.–.

7.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SSA »

L'assemblée générale de la SSA a fixé à 3 % le taux attribué au Fonds de secours sur la retenue générale de 10 % pour les fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de Fr. 444'994.52 (soit Fr. 504'994.52 moins la participation aux frais de la SSA de Fr. 60'000.–) a été attribuée à la fondation. Le taux de 15 % a été reconduit pour calculer les primes uniques au titre des prestations de vieillesse. En 2014, 292 auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, cinq ans de sociétariat et avoir perçu au moins Fr. 1'000.– de droits d'auteur en 2013. Dans le cadre des clauses de transition, 19 rentes ont été payées. Au 31 décembre, la fondation gère 589 comptes nominatifs.

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois, aux mois de mai et octobre. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques et décidé d'utiliser chaque année les excédents d'assurances au bénéfice de la prévoyance des assurés.

A la demande de l'autorité de surveillance de la Fondation, l'As-So – Lausanne, GiTeC Prévoyance SA a été mandaté pour l'établissement d'une expertise technique au 31 décembre 2013. Le vérificateur a constaté que l'institution offrait la garantie qu'elle pouvait remplir ses engagements, que les dispositions de nature actuarielle relatives aux prestations et financement étaient conformes aux dispositions réglementaires et que sa situation financière était bonne.

Au 31 décembre, le Conseil de fondation se composait de M^e Philippe Zoelly - président, M^{me} Christiane Kolla Barnes - vice-présidente, M. Patrick Willy - secrétaire, M^{mes} Emanuelle delle Piane et Emmanuelle de Riedmatten, ainsi que MM. Jean-Marie Chataignier et Vincent Kücholl – membres.

7.3 FONDS CULTUREL

250 auteurs ont participé à ses concours et actions et 101 ont reçu un soutien. De plus, les œuvres de 124 auteurs ont été sélectionnées aux différents prix organisés ou (co-) financés par la SSA et 11 auteurs ont ainsi bénéficié d'un prix. Le montant total des dépenses, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 971'079.13.

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE L'AUDIOVISUEL

Bourses SSA pour le développement de films documentaires (longs métrages cinéma et télévision)

Quatre bourses de Fr. 20'000.– chacune pour les projets :

- *The Brain* de Jean-Stéphane Bron (Lausanne) / Bande à part Films
- *Non ho l'età* d'Olmo Cerri et Simona Casonato (Lugano) / Amka Films
- *Jean-Michel et son équipe* de Stéphane Goël (Lausanne) / Climage
- *Aquarius – No Place on Earth* de Charlie Petersmann (Coppet) / Intermezzo Films

La proclamation des lauréats des bourses a eu lieu au Festival du film de Locarno, en août 2014.

Atelier Grand Nord, réunissant des scénaristes de longs métrages de fiction de la francophonie et des scénaristes consultants : Fr. 7'800.–.

Partage des coûts avec FOCAL, à raison de 50 % par institution.

Participants : Klaudia Candeloro Reynicke et son scénario *Le Voisin* et Filippo Filliger avec *Les petites mains*.
Consultante : Nicole Borgeat.

L'atelier initié par la SODEC (Société de Développement des Entreprises Culturelles du Québec) est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge) et au Luxembourg par le Film Fund Luxembourg.

Une rencontre de tous les scénaristes et consultants de l'atelier 2014 a lieu au Festival international du film francophone à Namur dans l'objectif de consolider les projets en les confrontant avec les auteurs et consultants d'autres pays francophones.

Prix SSA / SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma

Tous les prix sont financés à égalité par les deux fonds culturels.

Journées de Soleure

Prix de la relève SSA / SUISSIMAGE

Fr. 15'000.– pour le meilleur court métrage dans la section « Upcoming Talents » à *Wenn der Vorhang fällt* de Maurizius Staerkle-Drux

Prix du public pour les trois meilleurs films d'animation suisses:

- 1^{er} prix de Fr. 5'000.– pour le film *Vigia* de Marcel Barelli
- 2^e prix de Fr. 3'000.– pour le film *The Kiosk* de Anete Melece
- 3^e prix de Fr. 2'000.– pour le film *Patch* de Gerd Gockell

Festival Visions du Réel - Nyon

Prix spécial du jury SSA / SUISSIMAGE pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues (Fr. 10'000.–) à *Je suis Femen* d'Alain Margot.

Festival international du film fantastique - Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 10'000.–) à *Lothar* de Luca Zuberbühler.

Festival international du court métrage - Winterthour

Prix du meilleur court métrage suisse (Fr. 10'000.–) à *Tisina Mujo* de Ursula Meier.

Festival du film d'animation FANTOCHE - Baden

Prix « Best Swiss » (Fr. 10'000.–) à *Oh Wal* de Joana Locher

Festival international de films - Fribourg

Prix spécial du jury international (Fr. 10'000.–) à *To Kill a Man* d'Alejandro Fernandez Almendras (Chili/France).

Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation

Les Fonds culturels de la SSA et de SUISSIMAGE ont mis sur pied un programme commun visant à promouvoir le développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation par un soutien d'un montant global de Fr. 500'000.– sur trois ans, à raison de 10 soutiens de Fr. 50'000.– chacun.

Ce concours s'adresse à des productions dont l'état de développement se situe entre l'écriture d'une première version et le financement du film, et qui nécessitent des moyens hors du commun pour leur mise en œuvre. En 2014, le jury permanent composé des producteurs Peter-Christian Fueter (Suisse), Geoffroy Grison (France) et Claude Waringo (Luxembourg) a examiné les 13 dossiers soumis au concours et a attribué quatre soutiens de Fr. 50'000.– chacun aux projets suivants:

- *Der Postraub* – scénario et réalisation Dani Levy / Turnus Film

- *Papa Moll* – scénario Matthias Pacht, réalisation Manuel Hendry / Zodiac Pictures
- *Baby* – scénario Barbara Kulcsar & Natascha Beller, réalisation Barbara Kulcsar / Plan B Film
- *Die Dunkelheit in den Bergen* – scénario Silvio Huonder, réalisation Markus Fischer / Snakefilm

Cette action représente un investissement annuel de Fr. 93'000.– pour les soutiens et frais de jury.

Participation au Fonds de production télévisuelle Sàrl (créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SSA): Fr. 100'000.–.

Participation au Fondo FilmPlus della Svizzera italiana: Fr. 10'000.–.

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE LA SCÈNE

TEXTES – EN – SCÈNES 2014/2015

Atelier d'auteurs en résidences, 6^e édition

L'atelier Textes-en-Scènes est financé par la SSA, Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, la Loterie Romande et la Fondation Ernst Göhner, sans compter les apports en nature et en industrie par les deux théâtres porteurs du projet qui sont, depuis 2014 et pour une durée de deux ou trois éditions, le théâtre l'Arsenic Lausanne (Sandrine Kuster) et St-Gervais – Le Théâtre, Genève (Philippe Macasdar).

Le jury 2014, composé de François Berreur (Editions Les Solitaires Intempestifs, Besançon), Denis Maillefer (metteur en scène, Lausanne) et Caroline Marcilhac (directrice du Théâtre Ouvert à Paris), a choisi les 4 lauréats suivants parmi 22 candidatures:

Stéphanie Blanchoud (Bruxelles), Douna Loup (Bouvron, France), Julien Mages (Lausanne) et Camille Rebetz (Delémont). Ces auteurs développent leur écriture dramatique en résidence de septembre 2014 à mai 2015. Le résultat de leur travail fera l'objet d'une présentation publique le 13 juin 2015.

Chaque auteur est au bénéfice d'une bourse de Fr. 12'000.–. Ils travaillent sous la supervision de Pierre-Louis Chantre, chef de projet. De plus, chaque auteur a choisi un dramaturge qu'il rencontre en sessions individuelles. Les auteurs accompagnateurs sont respectivement Véronique Olmi (France), Ahmed Madani (France), Jean-René Lemoine (France) et Fabrice Melquiot (France et Suisse). Quatre sessions de travail collectif complètent ces résidences durant la même période.

L'une des quatre pièces issues de l'atelier sera coproduite par les théâtres Arsenic et St-Gervais et recevront un

soutien à la production de Fr. 20'000.– de la part de Pro Helvetia, les autres lauréats introduiront une demande de soutien à Pro Helvetia lors d'une création.

Cette opération biennale nécessite un budget global de Fr. 200'000.– (plus les apports des deux théâtres); le Fonds culturel de la SSA y consacre Fr. 40'000.– répartis sur deux ans (2013 et 2014) et en assume la coordination et le secrétariat.

Des pièces issues du précédent atelier TEXTES-en-SCÈNES 2012 – *Mercedes-Benz 123 W* de Marie Fourquet, *Pas grand-chose plutôt que rien* de Joël Maillard et *Accro* de Katia Akselrod – ont été créées ou mises en lecture dans différents théâtres en Suisse romande.

« Réseau international SSA »

Promotion des auteurs sociétaires de la SSA et de leurs œuvres à l'étranger (Fr. 38'400.–)

La création de ce « Réseau » a débuté en 2013 et son travail de rencontres avec des structures en France et en Belgique (festivals internationaux et théâtres producteurs) ainsi que le travail promotionnel pour les auteurs a été poursuivi tout au long de l'année 2014. A fin 2014, le Réseau comptait 25 structures en France et en Belgique.

Les rencontres avec les directeurs ou directrices de différentes structures « invitées » à rejoindre le Réseau ont eu lieu dans leurs théâtres ainsi qu'au Festival d'Avignon où, en outre et pour la première fois, la SSA et la SACD ont organisé ensemble un apéro-dîatoire au Conservatoire d'Avignon en présence d'une cinquantaine de personnes venues de Suisse, de France et de Belgique.

Cette action prévoit que deux comités – l'un dédié au théâtre de texte, l'autre aux écritures nouvelles, chaque comité étant composé de trois professionnels du théâtre – proposent des œuvres et des auteurs (sociétaires SSA) de manière ciblée pour un choix de lieux (théâtres et festivals de France et Belgique).

Le montant total des frais liés aux relations publiques, de représentation, déplacements, séjours, rémunération des membres des deux comités, la réception à Avignon et frais divers, pour l'année 2014, s'élève à environ Fr. 15'000.–.

En 2014, les soutiens accordés (sur base de requêtes et selon décision de la Commission scène de la SSA) ont été les suivants:

- Lectures publiques de *Désalpes* d'Antoine Jaccoud, *Intimité Data Storage* d'Antoinette Rychner et *Mon corps dans la bataille* de Jérôme Richer dans le programme

« Nouvelles Zébrures » dans le cadre du festival « Francophonies en Limousin » (€ 4'500).

- Accueil de 20 représentations de *En quoi faisons-nous compagnie avec le menhir dans les landes?* de Marielle Pinsard au Théâtre Le Tarmac, Scène internationale francophone, Paris (€ 9'000).
- Production et résidence de création de *Un Album* de Laetitia Dosch au Théâtre Le Phénix, Scène nationale Valencienne (€ 7'000).
- Accueil de *It's* de Julia Perazzini au Théâtre de la Cité internationale, Paris (€ 1'200).
- Accueil de *Nous Souviendrons Nous* de Cédric Leproust au Festival ACTORAL, Marseille (€ 3'000).
- Participation de Joël Maillard au programme *L'objet des mots* au Festival ACTORAL, Marseille (€ 5'000).
- Lecture publique de *Ne plus rien dire* de Joël Maillard au Théâtre du Rond-Point, Paris (€ 1'500).

Soutien SSA à la promotion internationale de spectacles d'auteurs sociétaires (Fr. 35'000.–)

Dans le but de contribuer au rayonnement des œuvres d'auteurs sociétaires de la SSA et d'étendre leur notoriété internationale, le Fonds culturel, en collaboration avec la CORODIS (Commission Romande de Diffusion des Spectacles), soutient la promotion de spectacles en tournée à l'étranger s'il s'agit d'une œuvre d'un auteur membre de la SSA.

Répertoires concernés: théâtre, chorégraphie et œuvres dramatico-musicales.

Dans le cadre d'une tournée soutenue par la CORODIS, une contribution aux frais et charges liés à la promotion à l'étranger jusqu'à concurrence de Fr. 8'000.– par spectacle peut être octroyée si la tournée peut justifier d'un effort de promotion exceptionnel en faveur de l'auteur. Les décisions d'attribution des soutiens SSA ainsi que leurs montants appartiennent aux commissions de la CORODIS.

En 2014 et sur requêtes spécifiques liées à ce soutien, la commission de la CORODIS a décidé de soutenir la promotion des auteurs membres de la SSA suivants:

- Domenico Carli et Isabelle Matter (Cie des Hélices): *Donne-moi 7 jours* – 17 représentations au festival off à Avignon (Fr. 5'000.–).
- Dominique Ziegler (Théâtre Le Poche, Genève): *Pourquoi ont-ils tué Jaurès?* – 23 représentations au festival off à Avignon (Fr. 8'000.–).
- Jasmine Morand (Cie Prototype Status): *Don't Panic / Playground / Underground / Lui & Artemis* – 12 représentations en France et en Allemagne (Fr. 5'000.–).
- Marielle Pinsard (Cie Marielle Pinsard): *En quoi faisons-nous compagnie avec le menhir dans les landes?* – 23 représentations à Paris (Fr. 8'000.–).

Soutien à la commande d'écriture dramatique

(Fr. 80'400.–)

Prise en charge jusqu'à 50% de la rémunération de commande de l'auteur par des compagnies ou des théâtres producteurs. Commandes soutenues en 2014 :

- *Les Paveuses* d'Evelyne Knecht / Le Théâtre actif, Lausanne
- *Le Théâtre sauvage* de Guillaume Béguin / Cie de nuit comme de jour, Lausanne
- *Angels* de Cosima Weiter / Arc en Scènes TPR, La Chaux-de-Fonds
- *Janine Rhapsodie* de Julien Mages / Cie Julien Mages, Lausanne
- *Chambre d'amis* d'Antoine Jaccoud / Cie Selma 95, Lausanne
- *Rouge* de Valérie Poirier / Cie du Théâtre de la Poudrière, Neuchâtel
- *Zippo* de Michel Voïta / Petit Théâtre, Lausanne
- *Farniente* de Sandra Gaudin, Hélène Cattin et Christian Scheidt / Cie Un Air de Rien, Lausanne
- *Frost* d'Antoinette Rychner et Julie Gilbert / Cie Antoinette Rychner, Neuchâtel
- *Melvin et moi* de Sandra Korol / Cie Face public, Lausanne
- *Les loups* d'Emanuelle delle Piane / Cie Gianni Schneider, Lausanne
- *Living Gallery* d'Audrey Cavellus / No Name Cie, Lausanne
- *La Suppliante* de Bastien Fournier / Cie du Homard, Sion
- *Raison Perdue* d'Anne-Sylvie Sprenger / Cie Binoculaire, Bienne

Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

Soutien de l'édition d'œuvres théâtrales d'auteurs sociétaires avec Fr. 2'000.– par publication. Soutiens accordés en 2014 :

- Editions d'autre part (Genève) : *Pourquoi veux-tu que ça rime?* d'Odile Cornuz
- DramEdition (Pologne) : *Sur le grand pont par grand vent* de Bastien Fournier
- Aracnée Editrice (Rome) : *Adagio* d'Emanuelle delle Piane
- Editions d'en bas (Lausanne) : *Ciao, Papà! / Ave Maria / Lido Adriatico* de Domenico Carli
- DramEdition (Pologne) : *De mémoire d'estomac* d'Antoinette Rychner

Bourse pour la traduction de pièces de théâtre

- Traduction en italien de la pièce *A-Dieu-Vat* d'Emanuelle delle Piane par Giovanni Poli et l'auteure (Fr. 2'500.–).
- Traduction en allemand de la pièce *A part ça, globalement ça va* de Karim Slama traduit par Caroline Haas (Fr. 4'000.–).

Prix SSA 2014 de l'humour (Fr. 20'000.–)

Le prix est attribué par un jury aux auteurs du meilleur spectacle de la saison 2013-2014.

Spectacle lauréat 2014 : *Je suis vieux (pas beaucoup mais déjà)* de Frédéric Recrosio et Jean-Luc Barbezat. La proclamation a eu lieu au Théâtre de Beausobre, Morges, dans le cadre du festival Morges-sous-Rire en juin 2014.

Bourses pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène (Fr. 44'000.–)

Onze bourses de Fr. 2000.– à Fr. 10'000.– ont été attribuées aux projets et compositeurs suivants :

- *Gordien* d'Anne-Sylvie Casagrande (Vraconnaz)
- *Le dératiseur* de Hamelin de Nicolas Yazgi (La Chaux-de-Fonds)
- *Guitou* de Daniel Perrin (Lausanne)
- *Last Plays* de Michael Sauter (Zurich)
- *Orchestermäuse* de Fabian Künzli (Affeltrangen)
- *Orchestermäuse*, livret de Pamela Dürr (St-Gall)
- *Macbeth* de Jérôme Baur (Pully)
- *Lausanne Buenos Aires en passant par Pékin* d'André Hähne (Lausanne)
- *Le Beau Monde* de David Scufari (Lausanne)
- *PAN* de Jérôme Baur (Pully)
- *Journal* de Thierry Epiney (Sierre)

Bourses pour la création chorégraphique (66'000.–)

- Fr. 6'000.– au projet *Alibi* de Lorena Dozio (Gentilino, TI)
- Fr. 6'000.– au projet *Ça sent le sapin* de Valentine Paley (Vevey), Simon Bolay (La Tour-de-Peilz) et Gabriel Goumaz (La Tour-de-Peilz)
- Fr. 6'000.– au projet *Grey Matter* de Lucie Eidenbenz (Genève), Diana Rojas (Zurich) et Daniel Hellmann (Zurich)
- Fr. 14'000.– au projet *UP* de Jozsef Trefeli (Genève) et Mike Winter (Genève)
- Fr. 14'000.– au projet *Les renards des surfaces* de Perrine Valli (Paris)
- Fr. 20'000.– au projet *Milky Way* de Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo

Soutien à la dramaturgie chorégraphique 2014/2015 (Fr. 17'000.–).

Programme développé avec Sévelin 36 (Lausanne), Théâtre de l'Usine (Genève), Tanzhaus (Zurich), Dampfzentrale (Berne) et soutenu par la SSA, Pro Helvetia et le Pour-cent culturel Migros.

Les chorégraphes (ou compagnies) choisis par chacun des lieux travaillent – dans ces lieux mêmes – sur leurs projets respectifs. Les chorégraphes soutenus sont Valentine Paley, Simon Bolay, Gabriel Goumaz, Emma Murray, Nils Amadeus Lange et Géraldine Chollet.

La proposition, pour cette 6^e édition, est de privilégier le travail de recherche et les échanges autour de projets chorégraphiques, ainsi que d'associer un dramaturge de renom (Guy Cools, Belgique), travaillant principalement pour la danse contemporaine, à des jeunes artistes chorégraphes, choisis par les lieux partenaires. Les créations des chorégraphies ont lieu entre décembre 2014 et mars 2015.

Concours radiophonique « GULLIVER »

En 2014, la SSA a rejoint un programme francophone qui a pour objectif de permettre aux auteurs d'écrire, en langue française, des œuvres originales de fiction ou relevant d'une écriture du réel (documentaire) destinées à la radiodiffusion. Les œuvres sélectionnées par le jury international sont assurées d'une diffusion à la RTBF. D'autres diffuseurs francophones peuvent ponctuellement intervenir pour coproduire et/ou diffuser certains des projets sélectionnés.

Même si le concours a été lancé en 2014, l'action se déroulera en 2015 et sera, de ce fait, détaillée dans le Rapport annuel 2015.

Concours « Arts de la Rue » avec la FARS

Au cours de l'année 2014 et en partenariat avec la Fédération des Arts de la Rue Suisses (FARS), la SSA a mis sur pied et lancé ce nouveau concours en attribuant annuellement 1 à 2 bourses destinées aux auteurs des arts de la rue, afin de favoriser la création de spectacles de rue originaux dans les 18 mois suivant l'attribution de la bourse.

Même si le concours a été lancé en 2014, l'action se déroulera en 2015 et sera, de ce fait, détaillée dans le Rapport annuel 2015.

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération Suisse des Sociétés de Théâtre Amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5'000.-. De plus, les troupes de théâtre amateur membres de la FSSTA obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2014, au total Fr. 8'000.- ont été versés à onze troupes.

Cotisations

En 2014, le Fonds culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour, par exemple, les organisations suivantes : Suisseculture, Memoriav, Fondation du Festival del film Locarno, Suisse Théâtre ITI, Les amis de la Cinémathèque Suisse, Fonction Cinéma, Cinésuisse, Coalition pour la diversité culturelle. Montant total : Fr. 9'730.-.

Frais de jury

Pour toutes les actions de l'année 2014, environ Fr. 60'000.- ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

AUTRES SOUTIENS

Actions extérieures « Spectacle vivant » : Fr. 62'620.-

La Commission scène a répondu favorablement à onze demandes extérieures :

- Soutien aux résidences d'auteurs dramatiques francophones en Valais (Fr. 9'000.-)
- Soutien à la réalisation du livre *Vidy - un théâtre au présent* (Fr. 5'000.-)
- Soutien au concours de la FSSTA (Fr. 5'000.-)
- Soutien aux résidences d'écriture à Maisons Mainou, Vandœuvres (Fr. 1'500.-)
- Soutien au programme Dramenprozessor 2013-14 (Fr. 5'000.-)
- Soutien au programme de compagnonnage artistique au Festival Far°, Nyon (Fr. 4'000.-)
- Soutien au Festival international de théâtre francophone / Pologne (€ 500.-)
- Soutien à la soirée de gala « Humour suisse » du Montreux Comedy Festival (Fr. 12'500.-)
- Soutien au projet Stückbox du Neues Theater am Bahnhof, Bâle (Fr. 10'000.-)
- Soutien à TanzPlan Ost (Fr. 5'000.-)
- Soutien au concours de chorégraphies Hip-Hop dans le cadre du festival « Au-delà des Préjugés », Lausanne (Fr. 5'000.-)

Actions extérieures « Audiovisuel » : Fr. 51'500.-

La Commission audiovisuelle a répondu favorablement à sept demandes extérieures :

- Soutien à la création de la plateforme VoD de www.artfilm.ch (Fr. 15'000.-)
- Soutien au jubilé « 50 ans des Journées de Soleure » (Fr. 5'000.-)
- Soutien aux ateliers *Writers Room* aux Kurzfilmtage Winterthur (Fr. 4'000.-)
- Soutien pour la restauration et l'édition d'un coffret DVD de Jean-François Amiguet (Fr. 5'000.-)
- Contribution au Fondo Films Plus della Svizzera Italiana (Fr. 10'000.-)
- Contribution de solidarité à la publication professionnelle *Cinébulletin* (Fr. 7'500.-)
- Soutien aux ateliers *Workflow* au Festival Tous Ecrans, Genève (Fr. 5'000.-)

8 Organisation

8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour sa 31^e Assemblée générale, la SSA a repris une couleur genevoise. Cela faisait plus de vingt ans que nos assemblées se déroulaient à Lausanne et il était temps de retrouver le bout du lac. Une centaine de membres, employés et invités se sont retrouvés au Théâtre St-Gervais le samedi 14 juin 2014 entre 11 h et 13 h. L'exercice 2013 ayant été le meilleur de notre société, avec plus de 21 millions de francs d'encaissement et un taux de frais des plus bas, il aurait été mal venu de ne pas le commenter. Autre point de mire des présentations : les recommandations du groupe de travail AGUR12, mandaté par la Confédération, pour ouvrir de nouvelles pistes pour le droit d'auteur sur Internet. Enfin, il a été accepté que pour 2014, la retenue sur les encaissements se répartisse à raison de 7% en faveur du Fonds culturel et 3% en faveur de notre Fondation de prévoyance. Mais l'assemblée avait aussi une couleur plus féminine qu'à l'habitude. Le Conseil d'administration a annoncé le départ d'Isabelle Daccord (scène), entrée en 2004 et ayant œuvré comme responsable de notre journal *Papier* pendant six ans. L'assemblée l'a chaleureusement remerciée et remplacée par Anne Deluz (audiovisuel), réalisatrice dont la carrière est à cheval entre la Suisse et l'Espagne. Par ailleurs, les mandats d'Emmanuelle de Riedmatten, Marielle Pinsard, Antoine Jaccoud et Charles Lombard ont été renouvelés. Le dernier mot a été laissé à Claude-Inga Barbey et Doris Ittig, qui ont joué un extrait de *Laverie Paradis*, spectacle qui se jouait précisément dans les murs du théâtre.

8.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au regard des deux années précédentes qui avaient vu des changements à la Direction et à la Présidence de la SSA, l'année 2014 fut pour les cinq séances du Conseil une année de consolidation des structures et des enjeux liés à la gouvernance d'une coopérative comme la SSA. Suite à une pratique contractuelle d'un auteur contraire aux statuts, le Conseil d'administration a examiné la question d'une éventuelle exclusion. Le Conseil s'est également penché avec attention sur le Système de Contrôle Interne. Au 1^{er} janvier 2014, la présidence de la Commission communication passait entre les mains d'Antoine Jaccoud et, tout au long de l'année, Direction et Conseil ont entretenu un dialogue étroit autour des enjeux de la nouvelle formule de *Papier* (lire sous point 8.3.3). Par ailleurs, le Conseil a poursuivi la maîtrise de ses propres ressources, rationalisant et approfondissant son travail. Enfin, le Conseil a posé collectivement les fondements de la fête prévue à l'occasion des 30 ans de la SSA, annoncée le 19 juin 2015 au Théâtre de Vidy-Lausanne.

Au 31 décembre 2014 :

Denis RABAGLIA – Président	● P	●	●
Charles LOMBARD – Vice-président	●		●
Fabienne BERGER	●		
Fulvio BERNASCONI	●		
Christophe BUGNON	●	●	
Louis CRELIER		●	
Anne DELUZ	●		
Zoltan HORVATH	●		●
Antoine JACCOUD		●	● P
Marielle PINSARD		●	
Emmanuelle de RIEDMATTEN	●		
Yves ROBERT		● P	●
Nicolas WADIMOFF	●		
M ^e Philippe ZOELLY	●		●

Commissions :

- Audiovisuelle
- Scène
- P Président(e)
- Communication
- Bureau

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 12 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 9 fois.

8.3 RAPPORT DES COMMISSIONS

8.3.1. Commission audiovisuelle

Composée de scénaristes et de réalisateurs représentatifs de la production romande, la Commission audiovisuelle a siégé trois fois en 2014, une séance ayant dû être annulée car le quorum n'était pas atteint. La commission a poursuivi ses réflexions autour de sa politique contractuelle dans l'audiovisuel et s'est penchée sur les enjeux des changements dans la chronologie des médias que connaît ce répertoire, notamment avec l'arrivée de nouveaux acteurs (comme par exemple Netflix).

Au niveau des actions culturelles, la commission a débattu à plusieurs reprises de la forme que pourrait prendre un soutien aux web-séries, nouveau format très en vogue. En fin d'année, la commission a procédé à une évaluation minutieuse des 3 premières séances du jury permanent de son action commune avec SUISSIMAGE « Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation », en plus de reconduire ses actions en faveur du répertoire audiovisuel de fiction et documentaire.

8.3.2. Commission scène

Composée d'auteurs représentant les différents répertoires de la scène, elle a siégé à quatre reprises durant l'année 2014. Cet exercice a été marqué par le départ d'Isabelle Daccord, membre d'expérience et fortement appréciée par la commission. Elle a été remplacée par Antoine Jaccoud. La commission s'est penchée, entre autres, sur la mise en œuvre des actions visant à soutenir la présence et la reconnaissance des auteurs SSA à l'étranger, sur l'adaptation des règlements et sur le développement de deux nouvelles actions : l'une ouverte sur le répertoire des Arts de la rue sous la forme d'un concours en collaboration avec la Fédération des Arts de la Rue Suisses, l'autre visant à stimuler l'écriture dans le répertoire radiophonique. Elle a poursuivi son travail habituel concernant la gestion, notamment l'analyse statistique des perceptions scène et une prise de position visant à abolir le prélèvement effectué au titre de l'emprunt au domaine public en faveur du Fonds culturel. Elle a consacré un temps important au suivi du soutien à la commande d'écriture dramatique en se penchant sur l'expertise des dossiers soumis. La commission s'est encore prononcée sur plusieurs demandes extérieures et a continué de nourrir sa réflexion sur les conditions, la position et les formes différentes du métier d'auteur dramatique en Romandie.

8.3.3. Commission de communication

Divers changements ont affecté la communication de la SSA, et sa commission ad hoc, durant l'année 2014. Confié dans sa rédaction à Pierre-Louis Chantre, journaliste professionnel engagé à la fin de l'année précédente, *Papier* a vu sa fréquence réduite : de quatre à trois publications par année. Son contenu a été modifié pour tenir compte des nouveaux outils de communication lancés dans la même période par la SSA : une page Facebook et une Infolettre paraissant tous les trois mois environ, émanant de la direction et adaptée, par la brièveté de ses articles, à la lecture sur écran. Désormais riche d'un dossier thématique en lien avec les préoccupations des auteurs (piratage, évolution du droit d'auteur dans le contexte de l'économie numérique, actions culturelles) et élaboré sur la base d'une enquête fouillée, *Papier* a donc vu son rôle redéfini dans le sens d'un journal, voire d'une revue, à « durée de vie » plus longue que les autres outils de la SSA. Pour autant, un débat reste ouvert quant à la nature et à l'orientation de *Papier*. Cette discussion se poursuivra de manière intensive en 2015.

8.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	directeur
Patrick WILLY	directeur des finances et ressources humaines, avec fonction de directeur adjoint

8.5 PERSONNEL

Au 31 décembre 2014, l'effectif total s'élève à 17,9 postes ou 22 personnes. La diminution de l'effectif entre décembre 2013 et décembre 2014, soit -0.10 poste à plein temps, est liée à des mutations de taux d'activité.

Ricardo ALMEIDA	départements finances, Fonds de secours de la SSA
Anne-Laure BAGUTTI	service juridique
Patricia BEAUVERD	département scène
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Cécile BUCLIN	département scène
David BUSSET	affaires culturelles, salle Michel Soutter et dépôts de manuscrits
Carlo CAPOZZI	responsable du département audiovisuel coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité
Olivia DUMONT	réception, administration générale et comptabilité
Rosalba FERREIRO	département audiovisuel
Marie GENTON	départements audiovisuel et membres, service informatique
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Laurette HEINE CICCIO	département audiovisuel
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Benjamin HOEWLER	responsable service informatique
Nathalie JAYET	bulletins d'information et département audiovisuel
Karin KLAUS MENETREY	secrétariat de direction et administration générale
Simone LIENHARD	département audiovisuel
Magali MEYLAN	département scène
Geneviève NOSEDA	secrétariat ressources humaines et administration générale
Jürg RUCHTI	directeur
Manuele SARACINO	département scène
Tiziana TRAVERSO	département scène
Patrick WILLY	directeur des finances et ressources humaines, avec fonction de directeur adjoint, Fonds de secours de la SSA

Mutations entre le 1^{er} mai 2014 et le 1^{er} avril 2015:

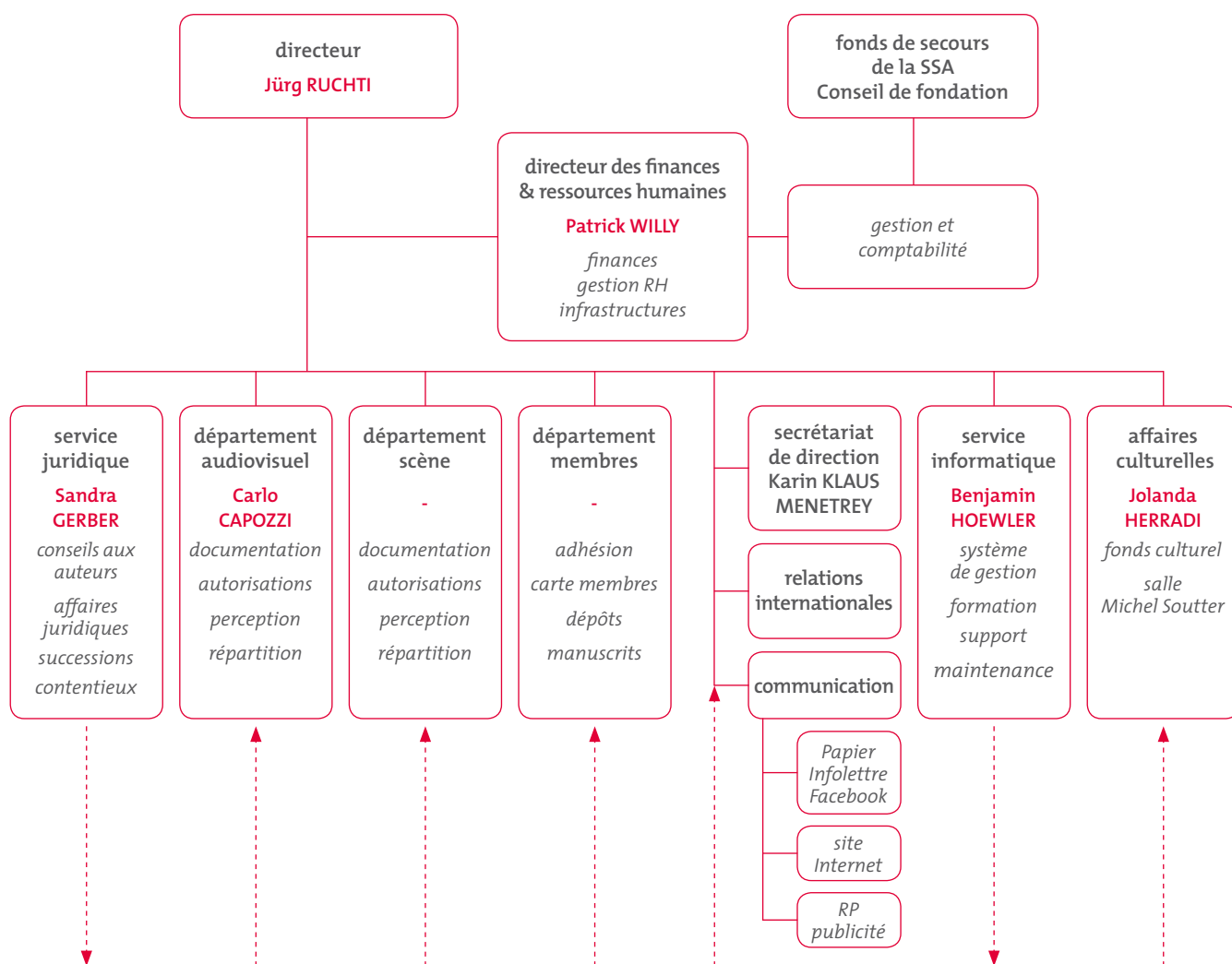
- *Laurette Dupertuis*, collaboratrice au Département Audiovisuel a cessé son activité en juin 2014.
- *Andrea Deillon*, juriste, a cessé son activité en juillet 2014.
- *Tiziana Traverso*, a été engagée en juin 2014 pour le poste de collaboratrice au Département Scène.
- *David Busset* a repris en août 2014 le poste de secrétaire-assistant aux Affaires culturelles laissé vacant par *Lara Ciurlia*.

- *Boris Affolter*, collaborateur au Département Scène, a cessé son activité en juillet 2014.
- *Rosalba Ferreiro* a repris en octobre 2014 le poste de collaboratrice au Département Audiovisuel laissé vacant par *Sylvianne Althaus*
- *Karin Klaus-Menétrey* a repris dès janvier 2015 le secrétariat de direction, assumé précédemment par *Geneviève Nosedà* qui assume désormais uniquement le secrétariat des ressources humaines

8.6 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION

(situation au 1^{er} janvier 2015)

-----> fonction de support



8.7 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève

9 Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE, Lausanne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 6 mars 2015

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI Expert-réviseur agréé Réviseur responsable	Frédéric CROCHET Expert-réviseur agréé
---	--

Annexes:

Comptes annuels comprenant:

- Bilan au 31 décembre 2014 d'un total actif de CHF 17'694'077.13
- Compte de profits et pertes présentant un bénéfice de CHF 110.40
- Tableau de flux de trésorerie et tableau de variation des fonds propres
- Tableau des immobilisations
- Annexe



10 Bilan & comptes

10.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF	2013 <i>en francs</i>	2014 <i>en francs</i>
Actif circulant		
1 Liquidités et placements bancaires	14'121'978.45	15'489'108.45
2 Débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	1'781'708.89	1'886'720.65
3 Créances à court terme droits d'auteur	8'591.88	10'560.32
Impôt anticipé	12'905.23	3'476.64
4 Comptes de régularisation actifs	141'542.60	109'583.28
Total actif circulant	16'066'727.05	17'499'449.34
Actif immobilisé		
5 Participation	25'000.00	25'000.00
6 Immobilisations corporelles	75'719.89	99'848.24
7 Immobilisations incorporelles	67'070.62	69'779.55
Total actif immobilisé	167'790.51	194'627.79
TOTAL DE L'ACTIF	16'234'517.56	17'694'077.13
PASSIF		
Engagements à court terme		
8 Droits d'auteur à répartir	14'157'989.28	15'410'673.67
9 Droits d'auteur à payer	37'590.37	21'551.24
10 Réserve pour droits à répartir	113'965.20	113'965.20
11 Fonds culturel	1'276'567.53	1'483'808.80
12 Fonds de solidarité	133'373.80	132'573.80
13 Autres dettes à court terme	425'654.75	444'994.52
14 Comptes de régularisation passifs	76'578.99	73'601.86
Total engagements à court terme	16'221'719.92	17'681'169.09
Fonds propres		
Résultat reporté	12'154.64	12'797.64
Résultat de l'exercice	643.00	110.40
Total fonds propres	12'797.64	12'908.04
TOTAL DU PASSIF	16'234'517.56	17'694'077.13

10.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2014

PRODUITS		2013	2014
		<i>en francs</i>	<i>en francs</i>
15	Produit net de la perception des droits		
	• de gestion collective obligatoire	656'583.24	643'680.83
	• de gestion collective obligatoire par délégation	374'301.50	340'951.10
	• de gestion collective volontaire	1'260'581.84	1'226'344.77
	• de gestion individuelle	822'415.80	838'060.51
	Total produit net de la perception des droits	3'113'882.38	3'049'037.21
	Autres produits d'exploitation	280'249.80	291'425.05
16	Total autres produits d'exploitation	280'249.80	291'425.05
	Total produits d'exploitation	3'394'132.18	3'340'462.26
CHARGES ADMINISTRATIVES			
17	Charges de personnel	-2'169'936.75	-2'174'917.00
18	Conseil d'administration	-211'356.90	-192'846.20
19	Autres charges administratives	-936'329.52	-897'257.52
	Amortissements des immobilisations corporelles	-46'614.30	-39'026.40
	Amortissements des immobilisations incorporelles	-68'709.25	-62'238.82
	Total des charges administratives	-3'432'946.72	-3'366'285.94
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-38'814.54	-25'823.68
Charges et produits financiers			
	Produits financiers	34'765.92	9'969.11
	Frais financiers	-6'410.63	-5'054.93
	Résultat des charges et produits financiers	28'355.29	4'914.18
RÉSULTAT ORDINAIRE		-10'459.25	-20'909.50
20	Produits exceptionnels	11'143.50	21'285.80
BÉNÉFICE / PERTE AVANT IMPÔTS		684.25	376.30
	Impôts	-41.25	-265.90
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		643.00	110.40

10.3 TABLEAU DE VARIATION DES FOND PROPRES

	2013	2014
	<i>en francs</i>	<i>en francs</i>
Situation au 1 ^{er} janvier	12'154.64	12'797.64
Bénéfice de l'exercice	643.00	110.40
Situation au 31 décembre	12'797.64	12'908.04

10.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2014

	MOBILIER ET AGENCEMENT DE BUREAU	MACHINES DE BUREAU	SALLE MULTI- FONCTIONS MICHEL SOUTTER	ORDINATEURS	LOGICIELS	DESIGN IDENTITÉ VISUELLE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE CONSIDÉRÉE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE PRÉCÉDENTE
immobilisations	corporelles	corporelles	corporelles	corporelles	incorporelles	incorporelles	2014	2013
Valeurs comptables nettes au 1 ^{er} janvier	58'872.24	2'487.25	0.00	14'360.40	51'979.97	15'090.65	142'790.51	226'494.46
Coûts d'acquisition								
Situation à la fin de l'exercice précédent	623'867.44	181'755.90	124'897.75	132'319.70	604'622.20	29'006.60	1'696'469.59	1'770'084.00
Entrées	5'960.00	29'377.95	5'175.70	22'641.10	60'627.75	4'320.00	128'102.50	31'619.60
Modifications de valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	-6'860.60	0.00	0.00	-6'860.60	-105'234.01
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	629'827.44	211'133.85	130'073.45	148'100.20	665'249.95	33'326.60	1'817'711.49	1'696'469.59
Amortissements cumulés								
Situation à la fin de l'exercice précédent	-564'995.20	-179'268.65	-124'897.75	-117'959.30	-552'642.23	-13'915.95	-1'553'679.08	-1'543'589.54
Amortissements	-14'488.65	-6'779.50	-1'725.05	-16'033.20	-55'573.52	-6'665.30	-101'265.22	-115'323.55
Dépréciations d'actifs (amortiss. exceptionnels)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	6'860.60	0.00	0.00	6'860.60	105'234.01
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	-579'483.85	-186'048.15	-126'622.80	-127'131.90	-608'215.75	-20'581.25	-1'648'083.70	-1'553'679.08
Valeurs comptables nettes au 31 décembre	50'343.59	25'085.70	3'450.65	20'968.30	57'034.20	12'745.35	169'627.79	142'790.51

Règles

Les immobilisations sont comptabilisées en tant qu'actif:

- lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- lorsque le coût d'acquisition de cet actif peut être évalué de façon fiable

Les immobilisations ne dépassant pas CHF 250.- sont directement portées au compte de résultat (sauf pour la Salle multi-fonctions pour laquelle tous les investissements sont activés).

Toute autre immobilisation supérieure à CHF 250.-, pour autant que sa durée de vie soit suffisante, est activée.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire aux taux correspondant à leur durée d'utilisation.

Les sorties concernent des désinvestissements en cours d'année car les immobilisations en question étaient soit inutilisables, soit abîmées, soit elles ne font plus parties de l'inventaire physique.

10.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2013	2014	
	<i>en francs</i>	<i>en francs</i>	
Résultat de l'exercice	+	643.00	110.40
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	115'323.55	101'265.22
Diminution / (augmentation) des débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	+/-	1'050'528.64	-105'011.76
Diminution / (augmentation) des créances à court terme droits d'auteur	+/-	54'980.97	-1'968.44
Diminution / (augmentation) de l'impôt anticipé	+/-	9'022.02	9'428.59
Diminution / (augmentation) des comptes de régularisation actif	+/-	-16'304.86	31'959.32
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à répartir	+/-	722'769.46	1'252'684.39
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à payer	+/-	-6'108.71	-16'039.13
Augmentation / (diminution) de la réserve pour droits à répartir	+/-	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) du Fonds culturel	+/-	101'066.41	207'241.27
Augmentation / (diminution) du Fonds de solidarité	+/-	-9'900.00	-800.00
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme	+/-	-278'066.66	19'339.77
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	+/-	-248'105.34	-2'977.13
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		1'495'848.48	1'495'232.50
Investissements en immobilisations		-31'619.60	-128'102.50
Variation des liquidités		1'464'228.88	1'367'130.00
Liquidités au début d'exercice		12'657'749.57	14'121'978.45
Liquidités en fin d'exercice		14'121'978.45	15'489'108.45
Variation des liquidités		1'464'228.88	1'367'130.00
Contrôle		0.00	0.00

10.6 ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

GÉNÉRAL

La Société Suisse des Auteurs, société coopérative, a son siège à Lausanne. Au 31 décembre 2014, elle compte 2'712 membres et l'effectif des employés s'élève à 17.9 postes ou 22 personnes.

Les états financiers sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du Code suisse des obligations. La présentation des comptes est conforme à la norme Swiss GAAP RPC.

Le principe d'évaluation des différents postes du bilan se base sur le coût d'acquisition et répond au principe de clarté et d'intelligibilité, d'intégralité, de fiabilité, d'importance relative, de prudence, de permanence des méthodes d'évaluation, d'interdiction de la compensation entre les actifs et les passifs et les charges et les produits.

Les comptes de la société sont présentés en respectant le référentiel Swiss GAAP RPC pour la première fois pour l'exercice 2014. Les montants de l'année précédente ont donc été reclassés et/ou regroupés en conséquence et des rubriques renommées. Pour une meilleure clarté, certains postes sont dorénavant indiqués séparément. Désormais, on regroupe les liquidités et les placements bancaires ainsi que les actifs immobilisés et les fonds d'amortissement renommés comptes de correction de valeurs, les détails figurent dans le tableau des immobilisations et on distingue les immobilisations corporelles des immobilisations incorporelles, les comptes d'actifs et de passifs transitoires sont renommés compte de régularisation actif et compte de régularisation passif, le compte courant Fonds de secours SSA est classé sous la rubrique « autres dettes à court terme », les droits d'auteur à payer sont indiqués séparément du total des droits d'auteur à répartir de même que les avances sur droits payées ou bons de reprises qui sont indiqués sous « créances à court terme droits d'auteur » à l'actif, les commissions sont regroupées par type de gestion de droits, les commissions sur perception de droits divers sont reclassées sous produit net de la perception des droits de gestion collective volontaire ou de gestion individuelle selon la nature des droits, les produits financiers, les produits exceptionnels, les frais financiers et les impôts sont indiqués séparément comme la norme l'exige, les frais d'assemblée générale sont classés sous « autres charges administratives » afin que seuls les frais du Conseil d'administration figurent sous la rubrique y relative, on distingue les amortissements des immobilisations corporelles de ceux des immobilisations incorporelles. Toutes ces modifications de présentation n'ont aucune incidence sur le résultat.

Il n'existe pas de réserves latentes et aucune modification d'estimation n'a été effectuée.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de celle-ci, par exemple les membres du conseil d'administration et de la direction.

Mis à part les montants détaillés au point 18 de la présente annexe, versés à certains membres du Conseil d'administration, il n'y a eu aucune autre transaction substantielle avec des parties liées durant l'exercice.

Le Conseil d'administration, à l'exception du conseiller juridique, est composé de membres de la société coopérative. Par conséquent, il est évident qu'ils reçoivent des jetons de présence pour la fonction d'administrateur en plus des droits d'auteur issus de l'utilisation de leurs œuvres.

Toutefois, les versements de droits d'auteur ne sont pas considérés comme prestations avec des parties liées car ces transactions ne se déroulent pas en-dehors des activités normales de la société.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La participation à l'association ISAN Berne est indiquée à l'actif à sa valeur d'acquisition de CHF 25'000.-. La société a décidé d'attendre le résultat réalisé en 2015 par l'association pour déterminer la valeur réalisable de cette participation.

Tous les autres actifs sont indiqués à leur valeur comptable. Ces actifs ne dépassant pas la valeur réalisable, aucune valeur n'a dû être dépréciée.

1. Liquidités et placements bancaires

Les liquidités comprennent les soldes de la caisse, du compte postal et des comptes bancaires (comptes courants et comptes d'épargne) ainsi que du compte bancaire de la caution pour garantie de loyer de CHF 27'000.-.

Ces liquidités et ces placements (comptes d'épargne) sont évalués à la valeur nominale.

2. Débiteurs utilisateurs de droits

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. L'augmentation de ce poste (CHF +105'011.76) est principalement due aux montants facturés en fin d'année pour les droits de représentation scénique, encore dû au 31 décembre, qui est plus élevé que le montant dû au 31 décembre de l'exercice précédent.

La comptabilisation d'amortissement pour pertes sur débiteurs n'a pas été nécessaire durant l'exercice.

3. Créances à court terme droits d'auteur

Ce poste correspond aux paiements aux auteurs d'avances sur droits et aux bons de reprises à compenser sur futurs droits d'auteur à répartir.

4. Compte de régularisation actif

	2013	2014
Primes d'assurances sociales payées d'avance	51'728.35	8'779.95
Frais divers payés d'avance; loyer, abonnements, licences informatiques, formation et stock de timbres	89'814.25	100'803.33
Total au 31 décembre	141'542.60	109'583.28

5. Participation

La SSA détient une participation de CHF 20'000.- représentant 1/3 du capital de Teleproduktions-Fonds GmbH, Berne. Cette participation a été amortie en 1999.

La SSA détient également 1/3 du capital de l'association ISAN Berne. Cette participation s'élève à CHF 25'000.-. Il s'agit d'une immobilisation financière à long terme.

6. Immobilisations corporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2014 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

Le mobilier et l'agencement de bureau est amorti sur 8 ans (12.5% linéaire).

Les machines de bureau sont amorties sur 5 ans (20% linéaire).

Les aménagements de la salle multifonctions sont amortis selon leur nature:

- Informatique software & hardware sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Machines audio & vidéo sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Mobilier et agencements sur 8 ans (12.5% linéaire)

Les ordinateurs sont amortis sur 3 ans (33.33% linéaire)

Il n'existe aucune restriction de droit de disposer ni d'immobilisations données en nantissement de dettes au 31 décembre 2014.

7. Immobilisations incorporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2014 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

Les logiciels informatiques spécifiques à la SSA, acquis dès 2014, sont amortis sur 3 ans (33.33% linéaire), précédemment ils étaient amortis sur 4 ans (25%). Au vu des évolutions technologiques rapides, la durée de vie de ces logiciels s'en trouve réduite.

Les logiciels Internet et le site Internet sont amortis sur 5 ans (20% linéaire). Les autres logiciels sont amortis sur 3 ans (33.33% linéaire).

Le design-identité visuelle est amorti sur 5 ans (20% linéaire)

8. Droits d'auteur à répartir

Les droits d'auteur à répartir sont évalués à leur valeur nominale.

	2013	2014
Droits de gestion collective obligatoire : autorisation répertoire dramatique	4'835'975.48	5'237'936.24
Droits de gestion collective obligatoire par délégation : audiovisuel francophone, audiovisuel non francophone, œuvres préexistantes littéraires, droits provenant du câble étranger	3'784'865.52	3'969'657.75
Droits de gestion collective volontaire : droits d'émission SRG SSR, radios et télévisions locales/privées, droits de reproduction, video on demand/Internet	4'615'851.48	5'024'767.80
Droits de gestion individuelle : droits de représentation scénique, gestion contrats individuels et divers	756'478.59	1'014'464.41
Droits provenant de l'étranger	157'267.28	156'277.08
Sous-total au 31 décembre	14'150'438.35	15'403'103.28
Droits en suspens par manque temporaire d'informations	7'550.93	7'570.39
Total au 31 décembre	14'157'989.28	15'410'673.67

La variation de ce poste est principalement due à l'augmentation des perceptions des droits de gestion collective obligatoire, de gestion collective par délégation (audiovisuel francophone) et de gestion collective volontaire, droits qui n'ont pas encore été répartis au 31 décembre.

9. Droits d'auteur à payer

Ce poste correspond aux droits d'auteur en attente de coordonnées de paiement pour versement, de régularisation de successions et aux comptes créanciers auteurs dont le solde est inférieur à CHF 10.–.

10. Réserve pour droits à répartir

Dans l'hypothèse de l'insolvabilité d'un débiteur de théâtre et pour autant que certaines conditions soient remplies, la société peut décider d'utiliser une partie de la provision s'élevant à CHF 113'965.20 pour répartir tout de même les droits aux auteurs. Cette provision nous semble suffisante et prudente.

Provision pour non-encaissement de droits de représentation scénique	2013	2014
Situation initiale au 1 ^{er} janvier	113'965.20	113'965.20
Constitution avec effet sur le résultat	0.00	0.00
Dissolution avec effet sur le résultat	0.00	0.00
Utilisation	0.00	0.00
Situation finale au 31 décembre	113'965.20	113'965.20

11. Fonds culturel

	2013	2014
Fonds culturel au 1 ^{er} janvier	1'175'501.12	1'276'567.53
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	1'109'861.20	1'178'320.40
Entrées actions culturelles	152'808.10	209'970.44
Utilisations actions culturelles	-934'227.39	-952'324.52
Participation du Fonds culturel aux frais administratifs de la SSA et des loyers	-227'375.50	-228'725.05
Solde au 31 décembre	1'276'567.53	1'483'808.80

Les entrées sont constituées essentiellement des participations de nos partenaires d'actions culturelles telles que « Textes-en-Scènes » et « Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation ».

12. Fonds de solidarité

	2013	2014
Fonds de solidarité au 1 ^{er} janvier	143'273.80	133'373.80
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	0.00	0.00
Entrées remboursements de prêts	6'500.00	5'200.00
Utilisations prêts ou dons octroyés	-16'400.00	-6'000.00
Participation du Fonds solidarité aux frais administratifs de la SSA	0.00	0.00
Solde au 31 décembre	133'373.80	132'573.80

13. Autres dettes à court terme

Ce poste représente le montant dû par la SSA à la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ».

Détail du Compte-courant Fondation	2013	2014
Solde initial au 1 ^{er} janvier	703'721.41	425'654.75
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	475'654.75	504'994.52
Versement à la Fondation	-703'721.41	-425'654.75
Participation de la Fondation aux frais administratifs de la SSA	-50'000.00	-60'000.00
Solde au 31 décembre	425'654.75	444'994.52

Le montant de CHF 444'994.52 a été versé à la Fondation courant février 2015, les comptes 2014 de la SSA devant être bouclés pour déterminer le montant de l'attribution provenant des retenues sur les droits d'auteur ainsi que le montant dû à la Fondation.

14. Compte de régularisation passif

	2013	2014
Primes d'assurances sociales et impôt à la source à payer	4'286.61	14'612.37
Frais divers à payer ; fichiers internationaux, honoraires, fournitures informatiques, affranchissements, électricité, téléphone et Internet	72'292.38	58'989.49
Total au 31 décembre	76'578.99	73'601.86

15. Produit net de la perception des droits

Le produit net de la perception des droits correspond aux commissions prélevées sur les droits d'auteur.

16. Autres produits d'exploitation

	2013	2014
Participation du Fonds culturel aux frais administratifs de la SSA et loyers	227'049.80	228'725.05
Participation de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » aux frais administratifs de la SSA	50'000.00	60'000.00
Autres produits	3'200.00	2'700.00
Total au 31 décembre	280'249.80	291'425.05

17. Charges de personnel

	2013	2014
Salaires	1'740'509.15	1'737'244.10
Charges sociales AVS-AI-APG / AC / ALFA / LAA / perte de gain maladie	199'918.50	199'654.30
Charges de prévoyance professionnelle	219'730.30	227'243.20
Autres charges du personnel	9'778.80	10'775.40
Total au 31 décembre	2'169'936.75	2'174'917.00
Rémunération brute totale de la direction (2 personnes)	381'415.50	389'137.75
Rémunération la plus élevée; Jürg Ruchti - directeur	227'500.00	227'500.00

La société est assurée pour la prévoyance auprès d'Axa-Winterthur, fondation collective. Il s'agit d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations.

	2013	2014
Coût de la prévoyance professionnelle de la direction	64'623.05	65'565.10
dont coût de la prévoyance professionnelle du directeur	38'503.70	39'076.65
Coût de la prévoyance professionnelle des employés	155'107.25	161'678.10

18. Conseil d'administration

Les indemnités pour les membres du CA relèvent de deux tarifs : CHF 450.– net pour une séance inférieure à 5 heures et CHF 550.– net pour une séance supérieure à 5 heures. Les indemnités pour les diverses présidences s'élèvent à CHF 550.– net par jour, pour 8 heures de travail. Le Président reçoit une indemnité annuelle nette fixe.

	2013	2014
Indemnités nettes forfaitaires Présidents et frais de bureau	97'080.00	83'880.00
Indemnités nettes membres du CA et frais de bureau	66'619.20	58'512.80
Sous-total	163'699.20	142'392.80
Charges sociales sur indemnités CA	25'331.45	21'747.40
Frais de déplacement, représentation et réunions	22'326.25	28'706.00
Total	211'356.90	192'846.20
Indemnités nettes individuelles versées :		
Rabaglia Denis, président	46'200.00	46'200.00
Lombard Charles, vice-président	13'670.00	13'120.00
Berger Fabienne, administratrice	4'600.00	3'450.00
Bernasconi Fulvio, administrateur	2'930.00	4'180.00
Bugnon Christophe, administrateur dès juin 2013	1'900.00	5'550.00
Crelier Louis, administrateur	5'150.00	4'900.00
Daccord Isabelle, administratrice jusqu'en mai 2014 (présidente commission de communication et responsable rédaction de Papier, jusqu'au 31 décembre 2013)	24'670.00	3'550.00
Deluz Anne, administratrice dès juin 2014	-	1'280.00
De Riedmatten Emmanuelle, administratrice	4'900.00	4'250.00
Horváth Zoltán, administrateur	6'900.00	6'850.00
Jaccoud Antoine, administrateur (président commission de communication dès le 1 ^{er} janvier 2014)	7'600.00	9'950.00
Nicolet Laurent, administrateur jusqu'à fin mai 2013	1'550.00	-
Pinsard Marielle, administrateur	3'450.00	3'350.00
Robert Yves, administrateur (président commission Scène)	27'900.00	25'450.00
Wadimoff Nicolas, administrateur	5'700.00	2'900.00
Sous-total	157'120.00	134'980.00
Frais de bureau facturés	6'579.20	7'412.80
Total versé	163'699.20	142'392.80

Autres montants versés aux membres du Conseil d'administration

Honoraires versés pour conseils juridiques	2013	2014
Philippe Zoelly, administrateur - Conseiller juridique M ^e Zoelly n'est pas au bénéfice d'indemnités de présence aux séances du CA mais d'un mandat de conseiller juridique. Le montant est compris dans les « Autres charges administratives ».	38'000.00	38'000.00
Montants versés pour activités en lien avec des actions culturelles		
Ces montants sont pris en charge par le Fonds culturel de la SSA	2013	2014
Pinsard Marielle, mise en place de l'action de promotion internationale (« Réseau SSA ») des auteurs SSA	3'292.65	4'234.80
Wadimoff Nicolas, membre du jury Grand-Nord et jury Prix de la relève SSA/SI	1'086.80	-
Bernasconi Fulvio, représentation et proclamation palmarès Bourses SSA films documentaires 2013 au festival Visions du Réel	550.00	-
Berger Fabienne, membre du comité « Soutien dramaturgie en chorégraphie »	450.00	-
Daccord Isabelle, membre du comité de sélection « Réseau SSA »	562.15	562.15
Bugnon Christophe, représentation à la finale de la « Bourse Avignon de l'humour 2013 »	450.00	-
Crelier Music Publishing (géré par Crelier Louis), participation au jury musique 4 fois par année	2'400.00	2'400.00
Jaccoud Antoine En 2013, mandat auprès de Fonction Cinéma « coaching 2013 » En 2014, représentation et remise du prix SSA/Suissimage au festival Visions du Réel et participation projet « Gulliver »	1'400.00	900.00
De Riedmatten Emmanuelle, membre du jury Prix de la relève SSA/SI	-	1'000.00
Ass. La Cie Fantôme (gérée par Robert Yves), participation à l'organisation de la présence SSA au Festival d'Avignon 2013 et à la mise en place de l'action « Bourse SSA-FARS pour les auteurs des Arts de la rue »	-	1'920.00
Total versé	10'191.60	11'016.95

19. Autres charges administratives

	2013	2014
Frais de l'assemblée générale et du rapport annuel	34'002.15	33'336.60
Frais de locaux	305'192.05	304'097.45
Frais d'informatique	171'900.50	170'279.19
Frais de surveillance par la Confédération (IPI)	5'910.00	1'905.00
Honoraires organe de révision	12'690.00	12'960.00
Conseils fiduciaire	2'484.00	4'395.60
Autres charges administratives	404'150.82	370'283.68
Total au 31 décembre	936'329.52	897'257.52

20. Produits exceptionnels

	2013	2014
Participation aux excédents d'assurances	6'418.75	19'117.00
Indemnisation de la gérance concernant nuisances en raison de travaux	2'300.00	0.00
Ventes d'ordinateurs	1'921.75	641.80
Autres produits exceptionnels	503.00	1'527.00
Total au 31 décembre	11'143.50	21'285.80

INFORMATIONS DIVERSES

ÉVALUATION DES RISQUES

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels la société doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leur impact sur les états financiers.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Le SCI est entré en vigueur au sein de la société en juin 2009. Toutes les modifications ultérieures des procédures de contrôles internes sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

DIRECTIVES DE PLACEMENTS DES LIQUIDITÉS

Des directives internes de placement des liquidités ont été établies et approuvées par le Conseil d'administration.

10.7 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

Pour la première fois, les comptes sont présentés selon la norme Swiss GAAP RPC.

La légère diminution des charges de -1.97% (-Fr. 67'792.-) résulte de cumul d'économies qui, considérées individuellement, sont modestes. La conséquence globale n'en est pas moins réjouissante. Elle prouve que les efforts de rationalisation et de maîtrise des coûts entrepris par la nouvelle direction nommée fin 2011 portent leurs fruits.

Les produits financiers ont encore diminué pour devenir insignifiants. Considérant qu'il n'y a pas lieu de prendre des risques avec les avoirs qui doivent revenir aux auteurs, le Conseil d'administration a décidé d'une politique prudente en matière de placement.

Les perspectives générales de perception de droits sont bonnes. Elles pourraient toutefois être affectées par des évolutions politiques défavorables, tant au niveau de la Loi sur le droit d'auteur que des lois concernant le service public en matière de radio et télévision.

Les recettes de la gestion collective obligatoire continuent de croître. Il est à noter que les redevances de copie privée sont à nouveau en augmentation, après plusieurs années consécutives de baisse. Ce sont des litiges presque interminables et la lenteur de la justice qui ont affecté ces recettes au cours des dernières années, alors même que les cycles de vie des produits sont devenus plus courts et que le marché des supports propices à l'enregistrement n'a pas cessé de grandir. Conséquence logique, les revenus des droits de location d'exemplaires physiques et de la copie privée sur les supports du type DVD/CD tendent à disparaître, alors que les revenus provenant de la mise à disposition de capacité-mémoire conjointement à un abonnement à la télévision par câble ou réseau IP ont fortement augmenté.

Les domaines qui ne sont pas placés sous surveillance de la Confédération présentent des perspectives satisfaisantes. L'évolution témoigne du bon positionnement de la SSA dans des domaines où la société affronte une concurrence plus vive. En soignant la qualité des services, la détection des utilisations, la fiabilité et la vitesse d'acheminement des revenus vers les auteurs, elle entend poursuivre sa croissance dans ces secteurs.

Crédits

PHOTOGRAPHIES

Les photographies illustrant ce rapport annuel 2014 évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

page 2

Joseph Gorgoni de A à Zouc de Joseph Gorgoni, Pascal Bernheim et Pierre Naftule, par Joseph Gorgoni, Productions la Truie. Création 2014 au Théâtre du Jorat, Mézières. (Photo: Pascal Bernheim)

page 12

Madrugada, chorégraphie de Noemi Lapzeson, musique Daniel Perrin, prod. Vertical Danse - Cie Noemi Lapzeson. Re création 2014 au Printemps Carougeois. (Photo: Carole Parodi)

page 22

A livre ouvert, serie TV de Véronique Reymond et Stéphanie Chuat, prod. Point Prod/RTS. (Photo: RTS)

IMPRESSUM

Rédaction

Jürg Ruchti
Patrick Willy
Denis Rabaglia
Jolanda Herradi
Yves Robert
Antoine Jaccoud

Coordination

Karin Klaus Menétrey

Traduction allemande

Nicole Carnal, Jolanda Herradi
Relecture: Nathalie Jayet

Correctrice:

Anne-Sylvie Sprenger

Graphisme

Inventaire - Communication visuelle Sàrl

Impression

PCL Presses Centrales SA, Renens

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • www.ssa.ch